YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : NDA/PG/IP

ARRETE N° 99/10
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Raymond Poincaré partie comprise entre la rue de l'Abbaye et la rue de Villecresnes.

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225, du Code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT que les travaux d'assainissement, et plus précisément, l'inspection télévisée et le curage du réseau d'eaux usées qui seront effectués par l'entreprise SANITRA 38, Avenue Jean Jaurès 91230 MONTGERON pour le compte du SIARVSG,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, et ce, du lundi 1er au vendredi 19 février 1999 de 9H00 à 16H30.

ARRETE

Article 1er : Rue Raymond Poincaré partie comprise entre la rue de l'Abbaye et la rue de Villecresnes, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit :
- la circulation sera alternée et régulée par panneaux K10, ou Feux Tricolores de chantier.
- le stationnement sera interdit et considéré comme gênant des deux côtés.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, sont fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

REÇU LE
27 JAN. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Fait à Yerres, le 25 Janvier 1999

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE